

États financiers pour le
FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
Au 31 mars 2008

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil des Biens non publics

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Fonds central des Forces canadiennes au 31 mars 2008 et les états des revenus et des dépenses et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2008 ainsi que de l'évolution de l'actif net, des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés

Ottawa (Ontario)

Le 23 juin 2008

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES

BILAN

AU 31 MARS 2008

	<u>31 mars 2008</u>		<u>1^{er} avril 2007</u>
<u>ACTIF</u>			
ACTIF À COURT TERME			
Encaisses et quasi-espèces (note 6)	6 121 842	\$	74 215 192
Produits à recevoir	106 030		30 274
Comptes clients (note 7)	59 350 604		47 819 835
Portion exigible des prêts-projets en cours (note 8)	3 596 507		4 250 417
	<u>69 174 983</u>		<u>126 315 718</u>
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF			
Montant exigible de l'ASPFC (note 9)	2 070 306		-
Prêts-projets exigibles (note 8)	19 824 747		20 454 873
Placements à long terme (note 10)	48 786 803		-
	<u>70 681 856</u>		<u>20 454 873</u>
	<u>139 586 839</u>		<u>146 770 591</u>
ACTIF EN FIDUCIE (note 11)			
Encaisses et placements à long terme	86 780 587		76 218 596
	<u>226 637 426</u>		<u>222 989 187</u>
<u>PASSIF ET ACTIF NET</u>			
PASSIF À COURT TERME			
Comptes fournisseurs et retenues à percevoir des employés (note 7)	12 989 791	\$	12 552 201
			\$
PASSIF EN FIDUCIE	86 780 587		76 218 596
	<u>99 770 375</u>		<u>88 770 797</u>
ACTIF NET			
Non affecté	126 867 048		134 218 390
	<u>226 637 426</u>		<u>222 989 187</u>

(voir notes jointes)

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
AU 31 MARS 2008

	31 mars 2008		1 ^{er} avril 2007	
Revenus d'exploitation				
Revenus de placement (note 10)	2 720 139	\$	20 810 449	\$
Intérêts sur les prêts	1 742 807		903 264	
Autres	704 023		1 039 818	
	5 166 969		22 753 531	
Frais d'exploitation				
Gestion du FCFC	457 319		482 276	
Intérêts versés aux fonds des bases/escadres, des mess, aux fiducies	3 714 728		4 659 071	
Frais d'utilisation du FCFC	493 073		482 459	
Services de placement	256 667		-	
Perte sur créance	-		198 662	
	4 921 787		5 822 468	
Revenus nets d'exploitation avant les contributions du FCFC	245 182		16 931 063	
Contributions du FCFC (note 12)				
Programmes et distributions	763 500		1 057 890	
Prestation des services et des opérations des FNP	1 639 586		2 014 078	
	2 403 086		3 071 968	
Revenus nets (dépendances) avant les éléments ci-après	(2 157 904)		13 859 095	
Adjustement aux titres de transactions (note 3)	(5 193 438)		-	
Remboursement de dépenses publiques sous-financées (note 15)	-		2 466 600	
	(5 193 438)		2 466 600	
Revenus nets (dépendances)	(7 351 342)		16 325 695	
Actif net, début de l'exercice	134 218 390		117 892 695	
Actif net, fin de l'exercice	126 867 048	\$	134 218 390	\$

(voir notes jointes)

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008

	<u>31 mars 2008</u>	<u>1^{er} avril 2007</u>
ENCAISSE PROVENANT DE (AFFECTATIONS)		
Activités d'exploitation		
Revenus nets (dépenses)	(7 351 342)	\$ 16 325 695 \$
Changements au niveau des :		
Produits à recevoir	(75 756)	963 803
Comptes clients	(11 530 769)	(47 819 835)
Comptes fournisseurs et retenues à percevoir des employés	437 590	12 359 731
	<u>(18 520 277)</u>	<u>(18 170 606)</u>
Activités de financement		
Avances à l'ASPFC	(2 070 306)	-
Diminution des prêts-projets en cours	1 284 036	805 076
	<u>(786 270)</u>	<u>805 076</u>
Activités de placement		
Diminution (augmentation) des placements à long terme	(48 786 803)	82 211 237
Remboursements de l'ASPFC	-	769 802
	<u>(48 786 803)</u>	<u>82 981 039</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(68 093 350)	65 615 509
Encaisse et quasi-espèces, début de l'exercice	<u>74 215 192</u>	<u>8 599 683</u>
Encaisse et quasi-espèces, fin de l'exercice	<u>6 121 842</u>	<u>\$ 74 215 192 \$</u>

(Voir notes jointes)

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2008

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds central des Forces canadiennes (FCFC) a été établi par le Chef d'état-major de la Défense le 1^{er} février 1968, en vertu des articles 2 et 38 à 41 de la *Loi sur la défense nationale*, afin de fournir des services bancaires aux unités et aux fiduciaires des fonds non publics et de fournir une aide financière aux unités pour la mise en place et l'amélioration des mess et des installations récréatives et sociales au bénéfice des membres des Forces canadiennes et des personnes à leur charge.

En vertu de la partie 1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le FCFC est exonéré du paiement de l'impôt sur le revenu, comme les autres fonds non publics.

Une partie importante des transactions de ces états financiers se rapportent à l'activité en cours dans les bases militaires.

2. RÉSUMÉ DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES

(a) *Encaisses et quasi-espèces*

Les encaisses et les quasi-espèces sont des soldes bancaires, des placements à court terme et des encaisses détenues par les courtiers.

Les placements à court terme sont présentés au prix coûtant, qui, avec les revenus en intérêts, correspondent approximativement à la juste valeur en raison des courtes échéances de ces instruments financiers.

(b) *Placements à long terme*

En date du 2 avril 2007, le Fonds a classé ses placements comme étant détenu à des fins de transaction et les a comptabilisés à leur juste valeur.

La juste valeur des placements à long terme est déterminée selon des propositions de prix publiés sur le marché actif à la fin de l'exercice.

L'achat et la vente des placements sont constatés selon la méthode de comptabilisation à la date de règlement.

Les frais de service de gestion de placement sont passés en charge lorsqu'ils sont engagés.

(c) *Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers qui sont conformes aux principes comptables canadiens généralement reconnus exige que la direction de la société fasse des estimations qui influent sur les montants d'actif et de passif présentés, sur la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les revenus et les dépenses constatés pour la période en cours. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 31 MARS 2008

3. CHANGEMENTS APPORTÉS AUX POLITIQUES COMPTABLES

Depuis le 2 avril 2007, l'organisation a adopté les articles 3855 et 3861 du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). Le chapitre 3855 (Instruments financiers – comptabilisation et évaluation) fait état du moment auquel les instruments financiers devraient être constatés et de la façon dont ils devraient être comptabilisés. Le chapitre 3861 (Instruments financiers – informations à fournir et présentation) établit des normes de présentation pour les instruments financiers et précise quelles sont les informations à fournir à leur sujet dans les états financiers. La mise en œuvre de ces normes fait en sorte que le Fonds évalue ses placements à leur juste valeur.

Ces recommandations ont été mises en œuvre prospectivement et conformément aux dispositions transitoires du manuel. Puisque le Fonds n'avait aucun placement dans les titres négociables, instruments dérivés ou tout autre instrument financier complexe en date du 2 avril 2007, aucun ajustement n'a été fait. Par contre, la modification fait en sorte que le Fonds doit enregistrer des pertes non réalisées de 5 193 438 \$ pour 2008 (composées de pertes non réalisées sur les actions canadiennes de 5 622 893 \$ et d'un gain non réalisé de 429 455 \$ sur les fonds d'obligations canadiens) pour une baisse équivalente des placements à long terme.

4. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Le 1^{er} décembre 2006, l'ICCA a publié deux nouvelles normes comptables : le chapitre 3862 (Instruments financiers – informations à fournir) et le chapitre 3863 (Instruments financiers - présentation). Ces nouvelles normes s'appliquent aux états financiers annuels du Fonds pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2009. Les nouveaux chapitres remplacent le chapitre 3861 du manuel (Instruments financiers – informations à fournir et présentation), modifiant et améliorant les normes quant aux informations à fournir tout en gardant intactes les normes de présentation. Le Fonds étudie l'incidence de ces normes sur ses états financiers.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers reconnus dans le bilan financier se composent de l'encaisse et des quasi-espèces, des comptes clients à recevoir, des comptes clients, des prêts-projets exigibles, des placements à long terme, des comptes fournisseurs et des retenues à percevoir des employés.

Les instruments financiers qui soumettent potentiellement le Fonds à des concentrations de risque de crédit se composent principalement d'encaisse, de produits à recevoir, de comptes clients et de prêts-projets exigibles. En général, le FCFC place son encaisse et ses placements à court terme dans des obligations des gouvernements provincial et fédéral, dans des obligations de sociétés à cote de crédit élevée, et des acceptations bancaires.

Le FCFC n'exige pas de biens en garantie ou de valeurs pour soutenir des prêts-projets consentis aux bases militaires et aux navires, et de tels prêts comportent un élément de risque de crédit. Les pertes dues aux montants non recouvrables ont toutefois été traditionnellement peu élevées en partie parce que le Fonds administre les soldes de fonds de la plupart de ses créditeurs.

La juste valeur de l'encaisse, des quasi-espèces, des produits à recevoir, des comptes clients, des prêts-projets exigibles, des comptes fournisseurs et des retenues à percevoir des employés est approximativement égale à leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de leur échéance. Les placements à long terme sont évalués à leur juste valeur dans les états financiers.

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
AU 31 MARS 2008

6. COMPTE BANCAIRE CENTRALISATEUR (CBC)

Le FCFC conserve une encaisse, qu'il ne contrôle pas, dans son compte bancaire centralisateur au nom d'autres fonds, fiducies et unités. Le FCFC contrôle l'intérêt gagné sur ces fonds, moins un pourcentage payé en retour aux unités et aux fonds. Les fonds des bases/escadres et les mess touchent 3 % et leurs administrateurs peuvent choisir de toucher le taux bancaire préférentiel plus 0,25 % ou le taux de rendement des placements du FCFC moins 0,5 % sur ses liquidités excédant son passif. Les comptes en fiducie des banques touchent un pourcentage variable en fonction des soldes et de l'option choisie.

	31 mars 2008		1 ^{er} avril 2007	
Certificats de placement garantis et autres titres à revenu fixe	1 512 032	\$	130 000 000	\$
Encaisse	14 285 099		20 433 788	
	<u>15 797 131</u>		<u>150 433 788</u>	
Moins allocation de l'actif en fiducie	(9 675 289)		(76 218 596)	
	<u>6 121 842</u>	\$	<u>74 215 192</u>	\$

Les certificats de placements garantis et les autres titres à revenu fixe s'élevant à 130 000 000 \$ au 1^{er} avril 2007 représentent le produit du transfert de placements à long terme auparavant gérés à l'interne à des gestionnaires des placements externes. Ces placements sont venus à échéance le 2 avril 2007 et ont été convertis en placements à long terme (se reporter à la note 10 pour plus de détails).

7. COMPTES CLIENTS ET COMPTES FOURNISSEURS

Suite à l'approbation du projet de gestion des relations avec la clientèle par le conseil des Biens non publics, le FCFC a pris en charge les comptes clients et les comptes fournisseurs des mess et des fonds des bases et des escadres à leur juste valeur en date du 26 février 2007. Le FCFC a imputé des frais de 1 % aux comptes clients pris en charge pour couvrir les pertes sur créance associées au risque de crédit et aux créances irrécouvrables estimées. Si à la fin de l'exercice, le taux réel du recouvrement des comptes clients d'un établissement particulier diffère de 1 %, la différence sera rajustée dans la prochaine année. Tout montant imputé qui excède la perte sur créance réelle sera remboursé à l'établissement au cours de la même année. Au 31 mars 2008, les montants estimatifs des comptes clients et des comptes fournisseurs s'élevaient à 45 474 813 \$ (33 414 52 \$ en 2007) et à 7 536 782 \$ (7 654 271 \$ en 2007), respectivement.

8. PRÊTS-PROJETS EXIGIBLES

Le FCFC consent des prêts non garantis aux bases militaires et aux navires afin de participer au financement de projets d'immobilisations. Le FCFC consent des prêts de capitaux sans intérêt aux unités en mission des Nations Unies pour la durée de leur déploiement. Depuis mai 2002, les navires peuvent obtenir une ligne de crédit de leur CBC lorsqu'ils sont déployés à diverses missions au lieu de demander un prêt sans intérêt. Les prêts consentis à CANEX et aux bases comportent un intérêt de 4 %. Les modalités de remboursement vont de trois à vingt ans. De manière régulière, le conseil des Biens non publics approuve l'exonération totale ou partielle du remboursement de soldes de prêts spécifiques. Aucun prêt n'a été exonéré pour l'exercice 2007 ni 2008.

	31 mars 2008		1 ^{er} avril 2007	
Prêts portant intérêt	22 606 477	\$	23 444 262	\$
Prêts sans intérêt	814 777		1 261 028	
	<u>23 421 254</u>		<u>24 705 290</u>	
Moins tranche courante	(3 596 507)		(4 250 417)	
	<u>19 824 747</u>	\$	<u>20 454 873</u>	\$

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008

9. MONTANT EXIGIBLE DE L'ASPFC

Le montant exigible de l'ASPFC représente le montant net dû au FCFC au 31 mars 2008 pour des montants payés au nom de l'ASPFC au cours de l'année financière. Ce montant ne porte pas d'intérêt et ne comporte pas de dates fixes de remboursement.

10. PLACEMENTS À LONG TERME

	31 mars 2008		1 ^{er} avril 2007	
	<u>Valeur juste</u>	<u>Coût</u>	<u>Valeur juste</u>	<u>Coût</u>
Titres canadiens	77 516 924	\$ 83 139 817	-	\$ -
Fonds d'obligations canadien	48 375 177	47 945 722	-	-
	<u>125 892 101</u>	<u>131 085 539</u>	<u>-</u>	<u>\$ -</u>
	(77 105 298)		-	-
Moins allocations en fiducie	<u>48 786 803</u>	\$	<u>-</u>	<u>-</u>

Le revenu des placements comprend les pertes nettes résultant de la vente des placements qui se sont élevés à 716 437 \$ (gains nets de 15 936 325 \$ en 2007). Avant la fin de l'année financière, le 1^{er} avril 2007, les placements à long terme ont été transférés d'une gestion à l'interne à des gestionnaires externes. Le montant total du transfert de 130 000 000 \$ est inclus à titre d'encaisse et quasi-espèces au 1^{er} avril 2007 (se reporter à la note 6 pour obtenir des renseignements supplémentaires).

Les placements sont gérés par des gestionnaires de placements externes sous la direction du comité de placements rendant compte au conseil des Biens non publics.

Risque lié au taux d'intérêt

Le fonds gère son exposition au risque de taux d'intérêt par l'entremise de placements dans le fonds d'obligations canadien cité ci-dessus. Ce fonds diminue son risque de taux d'intérêt grâce à l'échelonnement des échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances aide à réaliser un rendement global plus élevé tout en limitant l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt.

Risque lié au marché et au crédit

La diversification des placements dans différents secteurs d'activités et auprès de compagnies de différentes envergures atténue le risque et la volatilité du rendement du capital investi.

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008

11. ACTIF EN FIDUCIE

Le FCFC détient des actifs en fiducie au nom des établissements énumérés dans le tableau suivant :

	31 mars 2008		1 ^{er} avril 2007	
Fonds des bases et mess	48 364 334	\$	43 772 749	\$
CANEX	21 177 235		12 221 948	
Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes	-		2 158 711	
RARM/CAPFC	2 723 359		3 936 293	
Régime de retraite et d'assurances collectives des FNP	2 249 322		3 739 408	
Musées, fonds régimentaux et autres	12 266 337		10 389 487	
	86 780 587	\$	76 218 596	\$

12. CONTRIBUTIONS DU FCFC

Le FCFC a affecté 763 500 \$ (1 057 890 \$ en 2007) aux programmes et aux distributions. En outre, le FCFC a également fourni le montant de 1 639 586 \$ (2 014 078 \$ en 2007) à l'appui de la prestation des services et des opérations des FNP, tels la gestion de la comptabilité et des ressources humaines, la gestion et la technologie de l'information, le programme d'assurance consolidé et les frais organiques.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Aux termes de la *Loi sur la défense nationale*, les Biens non publics (BNP) signifient les fonds et biens fournis par les membres des Forces canadiennes et administrés pour leur bénéfice par l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes (ASPFC). L'ASPFC est chargée de l'exécution de certains programmes, services et activités de bien-être et de maintien du moral par l'entremise de trois divisions opérationnelles : les Programmes de soutien du personnel (PSP), les Économats des Forces canadiennes (CANEX) et les Services financiers du RARM (SF RARM) (y compris la Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes). En vertu de la *Loi sur la défense nationale*, les BNP ne sont pas assujettis à la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le gouvernement fournit sans frais certains services aux BNP, telles les installations et la sécurité. Le coût de ces services est compris dans les états des comptes publics et le rapport est présenté annuellement par le ministère de la Défense nationale conformément au chapitre 1019-8 du Manuel d'administration financière.

L'ASPFC administre des revenus et des dépenses estimés à 305 M\$ et à 300 M\$ respectivement et les actifs nets se chiffraient à 560 M\$ au 31 mars 2008. Ces données sont exclues des états financiers du gouvernement du Canada.

14. RESPONSABILITÉ ÉVENTUELLE

Le FCFC est éventuellement responsable de 307 000 \$ (307 000 \$ en 2007) en lettres de crédit consenties aux diverses régies provinciales des alcools au nom des mess d'unités.

De plus, le FCFC est responsable d'un maximum de 100 M\$ dans le cadre des couvertures de réassurance pour des efforts canadiens en temps de guerre des SF RARM.

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008

15. REMBOURSEMENT DE DÉPENSES PUBLIQUES SOUS-FINANCÉES

Le ministère de la Défense nationale (MDN) doit assumer la totalité des coûts associés à la prestation des programmes de soutien du personnel (PSP) en vertu de l'instruction 3/96 du VCEMD et ses modifications. Le MDN doit de plus affecter des fonds publics à l'appui de programmes et d'activités des Biens non publics (BNP), particulièrement en ce qui concerne le cadre de responsabilisation et de gestion et les autres lois fédérales qui ont une incidence sur les activités des BNP.

La gestion du FCFC a déterminé que les fonds non publics auparavant puisés à même le FCFC étaient affectés à l'administration de programmes publics des PSP et servaient à acquitter les responsabilités de l'État à l'égard du soutien public des programmes et des activités des BNP. Au cours de l'exercice 2007, le FCFC a reçu 2 466 600 \$ du MDN en guise de remboursement des coûts susmentionnés.

16. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Au cours de l'exercice, la direction s'est aperçue que les montants comparatifs de l'actif et du passif en fiducie de 2007 étaient surévalués tous les deux de 24 534 502 \$ puisque les montants des comptes clients, des comptes fournisseurs et des retenues à percevoir des employés pris en charge par le FCFC dans le cadre du projet de gestion des relations avec la clientèle (voir note 7) ont été constatés deux fois par erreur (réduction du montant des comptes clients de 24 754 433 \$ et réduction du montant des retenues à percevoir des employés de 219 931 \$ pour un énoncé fautif de 24 534 502 \$).

De plus, le retraitement des données comptables pour l'exercice de 2007 fait en sorte que l'encaisse et les quasi-espèces soient augmentées d'une somme équivalente, soit de 49 680 690 \$ à 74 215 192 \$. De plus, le montant des comptes clients de 2007 a été baissé de 72 574 268 \$ à 47 819 835 \$ et les retenues à percevoir des employés a aussi été réduit de 12 772 132 \$ à 12 552 201 \$. Ces retraitements ne touchent que le bilan et n'ont aucune incidence sur les états des résultats ni sur l'évolution de l'actif net pour l'année financière 2007.